

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026**

**Date de convocation : 3 avril 2026**

**Date d'affichage : 3 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

**Présents** : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.

**Absents, excusés** : Néant

**Procurations** : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance

**Liste des délibérations :**

- 14/2026 – Fixation des indemnités de fonction
- 15/2026 – Délégations du Conseil municipal au Maire
- 16/2026 – Election des quatre délégués auprès du SIVU du Bagnol
- 17/2026 – Création des commissions communales
- 18/2026 – Désignation des membres des commissions communales
- 19/2026 – Désignation des membres des commissions VRA
- 20/2026 – Désignation des délégués du SIEH
- 21/2026 – Désignation d'un délégué pour la CEPR
- 22/2026 – Désignation des représentants pour voter - SDED
- 23/2026 – Désignation des délégués Forêt
- 24/2026 – Désignation des référents Ambroisie
- 25/2026 – Désignation d'un correspondant défense
- 26/2026 – Désignation des délégués au CNAS
- 27/2026 – Désignation des référents « sentiers de randonnée »
- 28/2026 – Désignation des membres de la CAO

Intégration d'un nouveau conseiller municipal, Michaël RUAZ, suite à la démission le 23 mars 2026 de Sébastien CARMET

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Lecture est faite par le Maire

Approbation à l'unanimité

## **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 29,68% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire au taux de 7,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller délégué au taux de 3,95% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Voté à l'unanimité

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal décide, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 20 000 € HT.
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, pour les baux d'habitation et les mises à disposition de locaux et de terrains uniquement.
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. Cette délégation concerne uniquement les nouveaux éléments à assurer (le renouvellement de l'intégralité des contrats d'assurance reste de la compétence du Conseil Municipal).
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 5 000 €.
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 €.
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour une acquisition d'un montant inférieur à 20 000 €.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (déclarations préalables et permis de construire qui concernent des bâtiments communaux).
- 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100€.
- 31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Voté à l'unanimité

### **ELECTION DES QUATRE DELEGUES AU SIVU DU BAGNOL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVU du Bagnol indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol,

Considérant l'absence de formalisme prévu dans les statuts du SIVU du Bagnol,

Considérant l'accord des élus, à l'unanimité, pour désigner les délégués du SIVU du Bagnol à main levée et non par un vote à bulletin secret

Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVU du Bagnol,

Le Conseil Municipal proclame Séverine CAPOGNA, Véronique BOYER, Michaël RUAZ et Gaëtan IDELON délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol.

Voté à l'unanimité

### **CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES / EXTRA COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission Administration générale regrouperait les thématiques des finances, des ressources humaines et des systèmes d'information/communication comme le site internet ou le bulletin municipal.
- La Commission Urbanisme traiterait des dossiers relevant de l'urbanisme, les risques, l'aménagement du territoire et l'interface avec le secrétariat de mairie.
- La Commission Voirie serait dédiée aux routes, chemins, forêt et réseaux (éclairage public, eau, assainissement...).
- La Commission Technique, en lien avec la commission voirie, traiterait des bâtiments, régie de chaleur et plus généralement les projets et travaux.
- La Commission Cadre de vie serait en charge de la vie associative, de l'évènementiel et de l'action sociale.

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES / EXTRA COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON, Carole MOTTUEL, Pauline COLOMB, Maeva PARMENTIER et Véronique BOYER membres de la commission Administration Générale.
- De désigner Carole MOTTUEL, Jérôme MALORON et Véronique BOYER membres de la commission Urbanisme.
- De désigner Jérôme MALORON, Jérôme GUILLOUD, Sébastien RUAZ et Jean-Yves DUBAUT membres de la commission Voirie.
- De désigner Jérôme MALORON, Philippe CREUSEFOND et Michaël RUAZ membres de la commission Technique.
- De désigner Ghislaine BARTHELON, Véronique BOYER, Pauline COLOMB, Sandra TARDY, Gaëtan IDELON, Carole MOTTUEL et Séverine CAPOGNA membres de la commission Cadre de vie.

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR CHACUNE DES ONZE COMMISSIONS THEMATIQUES DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Valence Romans Agglo prévoit la nomination d'un représentant par commune dans chacune des onze commissions thématiques mise en place.

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants :

- Administration générale (RH, budget) : Jocelyn BOUVIER
- Agriculture, alimentation, développement rurale : Sébastien RUAZ
- Aménagement, habitat, urbanisme : Carole MOTTUEL
- Culture : Pauline COLOMB
- Déchets : Sandra TARDY
- Eclairage public : Michaël RUAZ
- Economie, tourisme, emploi, enseignement supérieur : Philippe CREUSEFOND
- Enfance jeunesse : Maeva PARMENTIER
- Sports : Séverine CAPOGNA
- Transitions : Jérôme MALORON
- Vie sociale : Carole MOTTUEL

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION DE TROIS DELEGUES AUPRES DU SIEH**

Le Conseil Municipal désigne :

- Jérôme GUILLOUD et Sébastien RUAZ comme délégués titulaires auprès du SIEH.
- Philippe CREUSEFOND comme délégué suppléant auprès du SIEH.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA COMPAGNIE EOLIENNE DU PAYS DE ROMANS**

Le Conseil Municipal désigne Jérôme MALORON comme délégué titulaire auprès de la CEPR.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR PARTICIPER A L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SDED**

Le Conseil Municipal désigne, en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Comité syndical de TE26, Jérôme MALORON et Ghislaine BARTHELON.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA FORET**

Le Conseil Municipal désigne :

- Jérôme GUILLOUD comme délégués titulaires à la Forêt (auprès de l'association des communes forestières de la Drôme et de la Charte de territoire de Chambaran)
- Philippe CREUSEFOND comme délégué suppléant.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DE DEUX REFERENTS AMBROISIE**

Le Conseil Municipal désigne :

- Jérôme GUILLOUD comme référent ambroisie titulaire de la commune de Saint Michel sur Savasse auprès de Valence Romans Agglo
- Ghislaine BARTHELON comme référent ambroisie suppléant de la commune de Saint Michel sur Savasse auprès de Valence Romans Agglo

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal désigne Jérôme MALORON comme Correspondant Défense.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU CNAS**

Le Conseil Municipal désigne :

- Maeva PARMENTIER en qualité de délégué élu auprès du CNAS.
- Gaëlle BERNARD en qualité de délégué agent auprès du CNAS.

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DE DEUX REFERENTS SENTIERS DE RANDONNEE**

Le Conseil Municipal désigne Jérôme GUILLOUD et Philippe CREUSEFOND comme référents « sentiers de randonnée ».

Voté à l'unanimité

## **DESIGNATION DES SIX MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'une seule liste se porte candidate,

Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal désigne

- Pauline COLOMB, Michael RUAZ et Véronique BOYER comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
- Séverine CAPOGNA, Sandra TARDY et Philippe CREUSEFOND comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les dossiers d'urbanisme en cours
- Prochaines commissions (élections et CCID)
- Camion de pizza et Gyrobar
- Chamin des Artistes
- Feu d'artifice
- Divers
- Prochaines dates

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.